



Bulletin Officiel

N° 4128 Jeudi 14 Juin 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATL 2-3

PROJET DES RESOLUTIONS

SOBOCO AGE 4

SOBOCO AGO 5-6

STIP AGO 7-8

CARTHAGE CEMENT AGO 9-10

SODIS SICAR AGO 11-13

APPEL A CANDIDATURES

BNA 14-15

ASSEMBLEES GENERALES

BTK AGO 16

SIMPAN AGO ET AGE 16

SOBOCO AGO ET AGE 17

SERVICOM AGO 18

ATL AGO 19

UNIFACTOR AGO 19

AMS AGO 20

SODEK AGO ET AGE 21

COURBE DES TAUX 22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23-24

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

ATL

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES ET ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC

A L'EPARGNE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Sise à Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène - Tunisie

La société Arab Tunisian lease « A.T.L » se propose de désigner un Administrateur représentant les actionnaires personnes physique autre que les actionnaires principaux par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2012 à l'hôtel Diplômât Tunis.

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales et les conditions exigées dans les articles 14, 15 et 17 de la circulaire de la BCT n°2011-06 relative aux établissements de crédit.

A cet effet le candidat éligible au poste d'administrateur doit réunir les conditions suivantes :

- ✓ Justifier une participation n'atteignant pas les 5% dans le capital social de l'A.T.L.⁽¹⁾
- ✓ Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée.
- ✓ Justifier d'une expérience de 3 ans au moins dans le management d'une banque ou d'un établissement financier.
- ✓ Ne doit pas être à la fois membre du conseil d'un autre établissement financier.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés comme suit :

Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil de l'A.T.L portant la mention « A NE PAS OUVRIR-Candidature au pose d'Administration représentant les actionnaires personnes physiques autre que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de l'A.T.L ».

Cette enveloppe devra contenir :

- ✓ Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'A.T.L.
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale.⁽²⁾
- ✓ un C.V détaillé
- ✓ Un engagement sur l'honneur (dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales).
- ✓ Une attestation de propriété des actions détenues, délivrée par l'intermédiaire en bourse⁽³⁾ chez lequel les titres sont inscrits en comptes ou par le teneur de registre des actionnaires : BNA-CAPITAUX, Avenue Taher Haddad, les Berges du Lac 1053.
- ✓ Une attestation justifiant l'expérience de 3 ans au moins dans le management d'une banque ou d'un établissement financier.

Les demandes doivent parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central de l'A.T.L (Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène) au plus tard le 21/06/2012 à 17h00, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'A.T.L faisant foi).

- Suite -

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné (Nom& prénom)

CIN N°

Elisant domicile au

Candidat au poste de représentant des actionnaires personnes physique autre au les actionnaires principaux au sein du Conseil d'Administration de l'A.T.L, déclare formellement sur l'honneur ne pas me trouver en contravention avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.
Toutefois, le CMF, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n°94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier a adressé à l'émetteur les observations suivantes :

(1) L'article 15 des statuts prévoyant expressément la possibilité pour une personne physique non actionnaire d'être membre du conseil d'administration, cette condition n'est exigible que pour les candidats actionnaires.

(2) Il est à signaler que l'article 15 des statuts prévoit que les personnes morales actionnaires de la société peuvent faire partie du conseil d'administration.

(3) Selon la législation régissant la dématérialisation des titres, les attestations portant sur le nombre de titres détenus peuvent également être délivrées par les établissements de crédit ayant signé et déposé au CMF le cahier des charges relatif à l'administration des comptes en valeurs mobilières.

بلاغ الشركات

مشروع القرارات

شركة سوبوكو
المقر الاجتماعي المنطقة الصناعية أريانة تونس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 28 جوان 2012.

القرار الاول

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة و الموافقة على جميع أجزاءه، و بإقتراح من المجلس في إجتماعه المنعقد يوم السبت 19 ماي 2012، قرّر المساهمون المجتمعون بالجلسة العامة الخارقة للعادة الترفيع في رأس المال الإجتماعي بما قدره خمسمائة ألف دينار (500.000,000 ديناراً) ليرتفع من 9.500.000,000 دينار إلى 10.000.000,000 دينار و ذلك بإصدار 100.000 سهماً إسمياً قيمة السّهم الواحد خمسة دنانير و يكون الترفيع بإدماج الحساب الخاص بالإستثمار بمبلغ جملي خمسمائة الف دينار (500.000,000 دينار) .
و تقع الزيادة لكلّ المساهمين مع ما يمتلكون من أسهم في رأس المال بتاريخ الجلسة العامة الخارقة للعادة كل مالك لـ 19 سهماً قديمة يتمتع بسهم جديد مجاناً.

تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه كل الصلاحيات للقيام بالإجراءات العملية و القانونية المتعلقة بالترفيع في رأس المال و معاينة تحقيق عملية الترفيع و تنقيح القانون الأساسي على أساس ذلك.
إنّ الأسهم الجديدة تخضع لكلّ أحكام القانون الأساسي تماماً مثل الأسهم القديمة و تتمتع بنفس الحقوق بداية من غرة جانفي 2012.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني

تبعاً لما جاء بالقرار الأول من هذا المحضر قرّرت الجمعية العامة الخارقة للعادة تنقيح الفصل السادس من القانون الأساسي و يصبح التنقيح نهائياً بعد إتمام عملية الزيادة في رأس المال المذكورة أعلاه.

الفصل السادس الجديد من القانون الأساسي :

حدّد رأس مال الشركة بما قيمته عشرة ملايين دينار (10.000.000,000 د) مقسّمة إلى 2.000.000 سهم بقيمة إسمية 5 دنانير للسّهم الواحد.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث

أعطيت السّلطة إلى حامل أصل أو نظير أو نسخة من هذا المحضر للقيام بالإجراءات القانونية أينما لزم الأمر
وقعت المصادقة على هذا القرار

بلاغ الشركات

مشروع القرارات

شركة سوبوكو
المقر الاجتماعي: المنطقة الصناعية أريانة- تونس

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 28 جوان 2012.

القرار الأول

بعد إستماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة و تقرير ي مراقب الحسابات و الإيضاحات الإضافية تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة ، كما تصادق على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2011 و التي تم تقديمها طبقا للقانون عدد 112 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 و المتعلق بنظام المحاسبة بالمؤسسات. وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني

صادقت الجلسة العامة العادية على تخصيص الأرباح المبينة في الموازنة لسنة 2011 كما يلي :

جملة الأرباح للسنة المالية 2011	938.049,285 دينار
- نتائج مؤجلة سابقة	2.171,567 دينار
الجملة	940.220,852 دينار

التخصيص :

- تخصيص لذمة المدخرات القانونية	47.000,000 دينار
- تخصيص لحساب خاص بالإستثمار	500.000,000 دينار
- تخصيص لذمة الإحتياطات العادية	390.000,000 دينار
- تخصيص نتائج مؤجلة	3.220,852 دينار
الجملة	940.220,852 دينار

قررت الجلسة العامة توزيع قسط من الإحتياطات العادية إلى المساهمين بنسبة 5 % من رأس المال الإجتماعي أي ما يعادل 475.000,000 دينار و يتم التوزيع إلى كافة المساهمين كل حسب ما يمتلكه في رأس المال. وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث

قررت الجلسة العامة العادية منح مجلس الإدارة بعنوان منحة الحضور للسنة المالية 2011 مبلغ 5.250 دينار توزع بين كل الأعضاء بالتساوي.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع

طبقا للفصل 200 و ماتبعه من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على كل الإتفاقيات و المعاملات المنصوص عليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المفصلة كالآتي:

- قروض بنكية قصيرة و متوسطة المدى مبرمة مع الشركة التونسية للبنك ، البنك التونسي ، التجاري بنك طبقا للحسابات المفتوحة بإسم الشركة في هذه البنوك.
- إسناد قروض للعملة و المديرين .

- إتفاقية بين شركة جيديس و شركة سوبوكو تتعلق بتحمل قسط من مصاريف التسويق و التمثيل و يبلغ مجموع هذه

المصاريف خلال سنة 2011 بـ 20.950,000 دينار بدون إعتبار الأداء على القيمة المضافة .

- Suite -

- عملية كراء مخزن بالمنطقة الصناعية البودريار صفاقس من شركة إفريقيا للصناعة و التصدير بمبلغ قدره 7.452,000 دينار سنويا بدون إعتبار الأداء على القيمة المضافة .

-إسناد جراية سنوية إلى السيد الرئيس المدير العام للمؤسسة مع التمتع بسيارة الخدمة و إستخلاص كل مصاريف التنقل بالداخل و الخارج ، إستقبالات هاتف و غيرها من المصاريف للقيام بمهام التسيير خلال السنة المالية 2011 .

- المساهمة في مصاريف المقر الإجتماعي بتونس و مصاريف المجمع المركزي للبيوعات G.C.V. بمبلغ جملي قدره 216.514,000 دينار.

- عقد كراء مخزن بجبل الجلود تونس تابع للشركة التونسية لصناعة السميد بمبلغ قدره 9.500 دينار سنويا دون إعتبار الأداء على القيمة المضافة.

- علاقات شراء مع شركة اللف بالجنوب S.E.S و مصنع اللف المعدني الرفيع M.T.F و شركة ساتوب و التعامل مع الشركة التونسية لصناعة السميد بخصوص نقل البضائع.

- فوترة كراء معدات تحميل للمجمع المركزي للبيوعات سنة 2011 بما قدره 13.500 دينار بدون إعتبار الأداء على القيمة المضافة .

- ضمانات على ممتلكات الشركة لفائدة البنوك مقابل الحصول على القروض .

كل الإتفاقيات المبرمة خلال سنة 2011 أو من قبل يواصل مجلس الإدارة العمل بها خلال سنة 2012 . و يمكن لمجلس الإدارة القيام بعمليات تجارية عادية مع الشركات المذكورة أعلاه أو مع شركات يكون لأعضاء مجلس الإدارة بها علاقة و مصالح مباشرة أو غير مباشرة .

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس

تمنح الجمعية العامة العادية شهادة براءة تامة دون أي تحفظ لأعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم خلال السنة المالية 2011.

وقعت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا كاملا لكلّ حاملي نسخ أو مضامين من هذه القرارات بغية إتمام الإجراءات القانونية المتعلقة بالتشتر.

وقعت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques - STIP- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2012

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2011 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2011, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2011.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2011 des jetons de présence à hauteur de mille (1 000) Dinars par séance avec un maximum de quatre milles (4 000) Dinars par an pour chaque Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 soit Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	Dinars
Report déficitaire (perte 2011)	Dinars

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2011, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 16 avril 2012 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Suite -

- La Société Tuniso-Saoudienne d'Investissement et de Développement « STUSID Bank».
- La Société Tunisienne de Banque « STB »
- L'Office de Commerce de Tunisie « OCT »

Le bureau de l'Assemblée a reçu candidatures pour les trois sièges objet de ce renouvellement.

-
-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-
-

Ainsi les trois sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1)
- 2)
- 3)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2014.

De ce fait, le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Mohamed Hedi DRIDI
- Pirelli TYRE SPA
- BID
- BTK
- STIA
- EL Bouniane

-
-
-

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège sociale : Anecy, Lot 101, Berges du Lac, 1053 Tunis

Projet de résolution à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Carthage Cement qui se tiendra en date du 21 juin 2012.

1^{ère} Résolution : Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2^{ème} Résolution : Approbation des états financiers

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice net de 5.829.908

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

3^{ème} Résolution : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

4^{ème} Résolution : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

5^{ème} Résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe les jetons de présence au titre l'exercice 2011 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

6^{ème} Résolution : Affectation des résultats

Sur proposition du Conseil d'Administration, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Résultat de l'exercice :	5.829.908
Résultats reportés antérieurs:	(3.400.979)

Total à affecter	2.428.929
Prélèvement 5% au titre de la réserve légale	(121.446)

Résultats reportés 2011	<u>2.307.483</u>

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

7^{ème} Résolution : Ratification de la nomination d'un administrateur

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de M.Kilani Bouchahoua en tant qu'administrateur représentant de l'ETAT et ce pour une période de trois ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

8^{ème} Résolution : Election d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires détenteurs des actions en bourse

L'Assemblée Générale Ordinaire désigneen qualité d'administrateurs représentant les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquis dans le cadre de l'OPF et ce pour une période de trois ans. Sachant que les actionnaires majoritaires et ceux détenant des actions antérieures à l'OPF n'ont pas participé au vote.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

9^{ème} Résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Informations post AGO**Société de Développement et d'Investissement du Sud
-SODIS SICAR-**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif , rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 juin 2012, la Société **Développement et d'Investissement du Sud-SODIS SICAR**- publie ci-dessous :Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.**I- LES RESOLUTIONS ADOPTÉES****PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité**DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2011 conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité**TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité**QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2011 telle que proposée ci-après par le Conseil d'administration:

Résultat net de l'exercice 2011	: -1.274.625,812
Amortissements réputés différés	: 59.382,809
Résultat déficitaire de l'exercice 2011	: -1.215.243,003

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité**CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3750 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2011, soit un montant net d'impôt de 3000 dinars par administrateur.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité**SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte que les mandats des administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, et conformément à l'article 19 des statuts, décide de renouveler les mandats des administrateurs désignés ci-après pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2014.

Organisme	Qualité	Mandat	
		DU	AU
MUSTAPHA ABDELKEBIR	Administrateur	2012	2014
SIM- SICAR	Administrateur	2012	2014
Société ELBOUNIANE	Administrateur	2012	2014
ATTIJARI BANK	Administrateur	2012	2014
OCT	Administrateur	2012	2014
BNA	Administrateur	2012	2014
CNSS	Administrateur	2012	2014
STB-INVEST	Administrateur	2012	2014
SNIT	Administrateur	2012	2014
OMMP	Administrateur	2012	2014
STB	Administrateur	2012	2014
BH	Administrateur	2012	2014

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2011**

ACTIFS	2011	2010	VARIATION
ACTIFS IMMOBILISES			
. Immobilisations incorporelles	27 995	25 355	2 640
Moins : Amortissements	-25 587	-24 428	-1 159
	2 408	927	1 481
. Immobilisations corporelles	888 233	879 653	8 580
Moins : Amortissements	-342 469	-284 245	-58 224
	545 764	595 408	-49 644
. Immobilisations financières	27 233 932	25 794 788	1 439 143
Moins: Provisions	-3 721 387	-2 796 321	-925 066
	23 512 544	22 998 467	514 077
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	24 060 716	23 594 802	465 914
. Autres actifs non courants	38 114	14 020	24 093
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	24 098 830	23 608 822	490 008
ACTIFS COURANTS			
. Clients et comptes rattachés	170 799	114 271	56 528
Moins : Provisions	-21 114	-21 114	0
	149 686	93 157	56 528
. Autres actifs courants	1 291 696	1 286 415	5 281
Moins : Provisions	-18 771	-18 771	0
	1 272 925	1 267 645	5 281
. Placements et autres actifs financiers	5 294 247	6 476 897	-1 182 650
Moins : Provisions	0	-305 314	305 314
	5 294 247	6 171 583	-877 336
. Liquidités et équivalents de liquidités	1 229 582	1 654 654	-425 072
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	7 946 440	9 187 039	-1 240 599
TOTAL DES ACTIFS	32 045 269	32 795 861	-750 591

BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2011

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2011	2010	VARIATION
CAPITAUX PROPRES			
. Capital social	26 033 420	26 033 420	0
. Réserves	258 794	258 794	0
. Autres capitaux propres	1 114 205	1 118 239	-4 033
. Résultats reportés	-3 461 795	-2 187 169	-1 274 626
TOTAL DES CAPIT. PROPRES APRES AFFECTATION	23 944 624	25 223 283	-1 278 659
PASSIFS NON COURANTS			
. Provisions pour risques et charges	0	0	0
. Fonds BEI	1 494 700	1 494 700	0
. Fonds 21/21	412 660	439 861	-27 201

- Suite -

. FOPRODI	2 193 790	1 877 040	316 750
. Fonds gérés	610 000	610 000	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	4 711 150	4 421 601	289 549
PASSIFS COURANTS			
. Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0
. Avances sur cession de participations	3 038 164	2 815 936	222 228
. Autres passifs courants	351 331	335 040	16 291
. Concours bancaires et autres passifs financiers	0	0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	3 389 495	3 150 976	238 519
TOTAL DES PASSIFS	8 100 645	7 572 578	528 068
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	32 045 269	32 795 861	-750 591

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	AUTRES CAP/ PROPRES	AMORT DIFFERES	RESULTAT REPORTE	RESULTATS 2011	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2011 AVANT AFFECTATION	26 033 420	258 794	1 114 205		-2 187 169	-1 274 626	23 944 624
afféctation approuvée par AGO DU07/06/2012	0	0	0	-59 383	-1 215 243	1 274 626	
SOLDE APRES AFFECTATION	26 033 420	258 794	1 114 206	-59 383	-3 402 412		23 944 624

APPEL A CANDIDATURES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

APPEL A CANDIDATURES N° 23/2012 DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

I- Objet :

LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.

II- Conditions d'éligibilité :

Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la BNA doivent remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence » (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission Interne des Marchés, Immeuble BNA, 12 Rue Kheireddine Pacha 6ème Etage - Tunis 1001 ou à télécharger sur le site WEB de la BNA : www.bna.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

III- Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la BNA.
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil et le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne).
- le document des "Termes de Référence" portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat.
- la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document "Termes de Référence".
- le curriculum vitae du candidat suivant modèle en annexe 2 du document "Termes de Référence".
- une copie de la carte d'identité nationale.
- une copie conforme des diplômes obtenus.
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat: Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.

- Suite -

- ➡ les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.
- ➡ une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document "Termes de Référence".
- ➡ un bulletin numéro 3: extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes.
- ➡ un certificat de non faillite récent.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés dans les « Termes de Référence » sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BNA, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : Fax : 71 834 786 - E-mail: sami.guerfali@bna.com.tn.

I- Remise du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposée directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A -Rue Hédi Nouira 1001 Tunis, au plus tard le 02/07/2012, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Il doit être présenté comme suit: Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

**«A NE PAS OUVRIR - APPEL A CANDIDATURES N° 23/2012 »
DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA BNA**

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par la commission désignée à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Banque Tuniso-Koweitienne
– Groupe BPCE –**

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

CONVOCATION À LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 15 Juin 2012 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité social de la BTK au 31 décembre 2011 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31/12/2011 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
6. Réaffectation des réserves à régime spécial et affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2011 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
12. Emprunts obligataires ;
13. Nomination des Commissaires aux comptes ;
14. Pouvoirs pour formalités.

2012 - AS - 812

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION
- SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda – Mutuelleville -1082-

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 21 Juin 2012 à 10 heures et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour à 11 heures à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011 et présentation des comptes du dit exercice.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2011.
- Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011.
- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2011.
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2011.
- Renouvellement du mandat de cinq Administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes.
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2011.
- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers consolidés au 31 Décembre 2011.
- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1999.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif à l'augmentation du capital par attribution gratuite d'actions.
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.
- Mise à jour des articles 25 et 28 (paragraphe 5) des statuts.

2012 - AS - 813

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES « SO.BO.CO »

Siège social : Z.I. ARIANA -TUNIS-

La Société SOBOCO, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le Jeudi 28 Juin 2012**, à partir de **10 H** à l'usine de la société route de Tunis Kairouan à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2011.
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2011 et affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2011.
- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.
- Nomination ou Renouvellement Mandat du Commissaire aux Comptes.
- Questions diverses.

Assemblée Générale Extraordinaire a l'issue de l'AGO

- Augmentation du capital social.
- Modification des statuts.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

Messieurs les actionnaires de la Société SERVICOM sont convoqués le Mardi 26/06/2012 à 16 heures à l'hôtel Concorde les berges du lac Tunis à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion individuel et consolidé.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2011
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice
7. Fixation des jetons de présence
8. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC
9. Proposition d'un projet d'emprunt obligataire d'un montant maximum de Dix Million de Dinars.

AVIS DES SOCIETES

Arab Tunisian Lease "A.T.L"

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS MAHRAJENE

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30/06/2012 à 10 h à l'Hôtel le DIPLOMATE avenue HEDI CHAKER TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2011
- 2/lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011
- 3/quitus aux membres du conseil d'administration
- 4/élection des administrateurs
- 5/désignation des commissaires aux comptes
- 6/autorisation d'émission d'emprunt obligataire
- 7/affectation du résultat de l'exercice

Les documents délivrés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL, dans les délais légaux.

P/le Conseil d'Administration

2012 - AS - 818

UNION DE FACTORING

« UNIFACTOR »

SA au capital 15.000.000 D

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC :B134582000

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 29 Juin 2012 à partir de 10 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (5ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour Suivant.

- 1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
- 2- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2011.
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2011.
- 6- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit et du comité permanent d'audit.
- 7- Cooptation d'Administrateurs
- 8- Affectation de résultats.
- 9- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

P/Le Conseil d'Administration

2012 - AS - 819

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Mardi, **26 JUIN 2012** à 10h à **Tunis**, à l'**hôtel REGENCY GAMMARTH** sis à Les Côtes de Carthage (route Raoued) la Marsa 2078, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion élaboré par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
5. Approbation de la rémunération des dirigeants.
6. Affectation des résultats.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Jeton de présence
9. Renouvellement du mandat des administrateurs.
10. Election d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
11. Questions diverses.
12. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice clos 2011, du rapport du conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, liste des souscripteurs et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **09 juin 2012** au siège social de la société sis à Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse.

AVIS DES SOCIETES

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الاجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي الطابق الثاني - 1200 القصرين-

تمت دعوة الجلستين العامة العادية والخارطة للعادة للإنعقاد وذلك يوم الأربعاء 27 جوان 2012 على التوالي على الساء
ماشرة والنصف والحادية عشر والنصف صباحا بمقر الشركة وذلك للتداول في المسائل التالية:

● جدول أعمال الجلسة العامة العادية

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة عن نشاط السنة المالية 2011.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنة المالية 2011.
3. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2011.
4. تخصيص النتائج للسنة المالية 2011.
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2011.
6. تعيين مراقب حسابات للشركة للسنوات 2012، 2013 و 2014
7. مواضيع مختلفة.

● جدول أعمال الجلسة العامة الخارطة للعادة

تحيين القانون الأساسي للشركة طبقا لمقتضيات النصوص القانونية الجديدة

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 JUIN 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,792%		
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,833%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,859%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,895%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,930%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,957%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,001%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,037%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,064%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,108%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,133%	1 005,994
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,144%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,189%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,224%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013	4,217%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,400%	1 021,156
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,694%	1 047,964
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,831%	1 065,678
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,173%	1 043,712
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,563%		983,011
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,642%	986,713
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,753%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,895%	1 036,295
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,134%		967,059
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,139%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,148%	964,655
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 046,107
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,264%		950,713

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,286	141,297		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,394	12,395		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,272	1,273		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,400	34,403		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,931	46,934		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,750	174,692		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	592,295	591,873		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	141,890	141,929		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	129,629	129,675		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,413	119,434		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,101	117,102		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	97,817	97,712		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	148,809	148,824		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	109,386	109,436		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,542	106,612		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 336,811	1 338,949		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 344,502	2 350,076		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,255	110,585		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,708	112,783		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,433	125,560		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 214,710	1 211,962		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	140,662	140,759		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,283	16,309		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 041,634	6 049,943		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 866,069	6 855,933		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,407	2,388		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,979	1,969		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,283	1,270		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,218	105,226
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,308	102,316
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,110	103,120
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,331	100,341
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,044	101,054
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	104,825	104,833
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	101,575	101,585
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,602	101,612
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,956	101,967
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	103,597	103,605
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	99,722	99,731
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,839	101,849
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	101,973	101,982
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	104,591	104,600
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,547	103,556
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	100,901	100,909
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,613	100,622
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,355	102,363
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,241	100,252
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,481	101,490

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,364	102,374
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,256	100,266
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,015	102,023
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	102,764	102,771
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,106	100,115
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,256	10,256
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,301	101,311
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,545	101,554
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,132	99,196
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,069	74,977
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	157,810	158,156
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 576,240	1 579,682
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,375	114,332
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,007	114,953
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	97,312	97,210
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,729	16,721
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	278,564	278,455
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,823	44,015
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 615,101	2 611,948
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,240	83,209
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,643	59,645
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,439	102,501
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,376	114,486
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	109,371	109,596
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,626	11,621
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,830	12,821
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,852	16,825
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,202	17,185
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,988	12,977
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,909	10,894
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,623	10,612
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,564	10,559
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	128,755	128,794
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,445	128,527
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,287	11,269
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	123,738	123,792
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,275	21,273
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	97,784	97,741
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	98,936	98,820
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,270	97,088
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,033	99,914
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	120,563	119,030
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	146,468	147,223
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,331	11,410
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,700	124,610
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	116,995	117,564
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,158	106,406
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,484	105,916
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	186,423	188,024
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	164,177	165,344
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	141,456	142,219
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 180,721	10 275,258
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	218,227	219,691
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	144,882	144,860
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 624,235	1 630,142
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,624	115,661
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	101,261	99,852
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	120,823	120,165
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 091,013	10 112,802

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****ARAB TUNISIAN LEASE**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Arab Tunisian Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Ahmed MANSOUR et M Abderrazak GABSI.

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

13

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Liquidités et équivalents de liquidités	4	17 004 567	14 856 935
CREANCES SUR LA CLIENTELE			
Créances sur la clientèle	5	353 571 228	343 723 866
Moins : provisions		-19 427 662	-13 856 130
		334 143 566	329 867 736
PORTEFEUILLE TITRES			
Immobilisations financières	6	18 270 250	15 093 050
Moins : provisions		-1 219 037	-913 735
		17 051 213	14 179 315
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations propres	7	7 075 896	6 838 510
Moins : amortissements		-2 512 605	-2 069 176
		4 563 291	4 769 333
AUTRES ACTIFS			
Autres actifs	8	13 187 538	21 063 053
Moins : provisions		-239 055	-172 377
		12 948 484	20 890 676
TOTAL DES ACTIFS		385 711 121	384 563 997

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
PASSIFS			
Concours bancaires et a	9	0	0
Dettes envers la clientèle	10	3 045 078	3 562 386
Emprunts et ressources	11	309 478 917	297 384 189
Fournisseurs et autres p	12	24 197 086	34 689 102
Total des passifs		336 721 081	335 635 676
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		17 000 000	17 000 000
Réserves		28 397 106	24 173 089
Résultats reportés		131 215	227 474
Total des capitaux propres avant résu		45 528 320	41 400 563
Résultat de l'exercice		3 461 719	7 527 758
Total des capitaux p	13	48 990 040	48 928 320
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		385 711 121	384 563 997

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)

15

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de leasing		32 606 580	30 628 411
Intérêts de retard et autres produits d'explo		799 830	827 644
Variation des produits réservés		-647 789	-47 582
Variation des intérêts de retards réservés		-6 828	13 276
Produits des placements		346 102	426 474
Total des produits d'e	14	33 097 894	31 848 224
Charges financières net	15	-16 221 143	-14 182 974
Total des revenus nets de leasing		16 876 752	17 665 250
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	16	3 098 447	2 944 805
Autres charges d'exploit	17	2 078 601	2 219 967
Dotations aux amortisse	18	870 063	719 480
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	6 268 802	2 303 493
Dotations aux provisions pour dépréciation		305 302	-90 110
Total des charges d'exploitation		12 621 214	8 097 635
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 255 537	9 567 615
Autres gains ordinaires		527 670	326 105
Autres pertes ordinaires		-16 870	-45 124
RESULTAT DES ACTIVITES ORD		4 766 337	9 848 596
Impôt sur les sociétés		-1 304 618	-2 320 838
RESULTAT NET D'	20	3 461 719	7 527 758

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

16

TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
1. PASSIFS EVENTUELS	0	0
<i>Total en DT</i>	0	0
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Accords de financement prêts à mettre en force	29 304 972	22 023 870
- Autres Engagements donnés	0	-
- Traités de garanties sur credit CITIBANK	20 000 000	5 000 000
<i>Total en DT</i>	49 304 972	27 023 870
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Hypothèques reçues	7 372 231	7 453 638
- Dépôts affectés	0	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	50 619 529	50 109 477
<i>Total en DT</i>	57 991 759	57 563 115
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Crédits consentis non encore versés	12 449 260	12 815 470
- Opérations de portage	502 544	934 110
<i>Total en DT</i>	12 951 804	13 749 580

ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)

17

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements clients de leasing		206 395 311	205 949 744
Décaissements fournisseurs de leasing		-181 602 040	-241 821 571
Encaissements autres que leasing	21	335 734	378 318
Décaissements autres que leasing	22	-4 753 021	-3 730 708
Décaissements personnel	23	-1 838 178	-1 474 632
Intérêts payés	24	-17 492 456	-13 325 137
Intérêts perçus	25	540 707	315 015
Impôts et taxes payés à l'Etat	26	-6 816 065	-7 248 598
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-5 230 009	-60 957 569
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	27	-235 324	-486 401
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		25 800	92 680
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-4 025 000	-5 067 650
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		849 617	1 967 052
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-3 384 908	-3 494 318
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		-3 613 992	-3 589 991
Encaissements provenant des emprunts	28	202 810 000	260 500 000
Remboursement des emprunts	29	-188 433 460	-189 259 504
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		10 762 549	67 650 505
Variation de trésorerie		2 147 632	3 198 618
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 9	14 856 935	11 658 317
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 9	17 004 567	14 856 935

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

18

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

L'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 4 décembre 1993 avec un capital de 17.000.000 de Dinars Tunisiens (DT) divisé en 17.000.000 actions de 1 DT chacune entièrement libérées suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mai 2007 de réduire la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT avec une date d'effet fixée au 02 juillet 2007.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel ainsi que sur les biens immobiliers et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

L'activité de la société est régie par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit. Elle est également régie par la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et la loi n°94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

En 1997, l'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres au public a porté sur 20% du capital social.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2011, comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	5 544 733	5 544 733	32,62%
ENNAKL	1 813 505	1 813 505	10,67%
BNA PARTICIPATIONS	1 700 000	1 700 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	637 500	637 500	3,75%
SEFINA SICAF	637 500	637 500	3,75%
PIRECO PETROLIUM INDUSTRIEL	510 000	510 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	340 000	340 000	2,00%
BEN AMMAR CHEDLY	270 034	270 034	1,59%
CURAT	242 713	242 713	1,43%
EL MATERI TAHAR	198 273	198 273	1,17%
Divers	5 105 742	5 105 742	30,02%
Total	17 000 000	17 000 000	100%

(ATL)

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de l'ATL sont arrêtés au 31 décembre 2011 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33.3%
- Immeubles sur 50 ans	50 ans	2%
- Immeubles sur 20 ans	20 ans	5%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Agencements, aménagements, installations	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33.3%

2. Créances de leasing

A l'exclusion de ceux non mis en force, les contrats de leasing sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais et droits s'y rapportant et sont amortis, en vertu de l'article 48 du code de l'IRPP & IS selon les tableaux de remboursement des contrats de leasing (amortissement financier).

A partir de 2008, Les contrats de location de financement tels que définis par la norme comptable n° 41 relative aux contrats de location sont portés à l'actif du bilan pour le montant de l'investissement net. Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées en pro forma à des fins de comparabilité.

Les contrats de leasing non encore mis en force, figurent au bilan pour leurs valeurs engagées, dans un compte « Contrats en attente mise en force » et ne donnent lieu à la comptabilisation d'aucun revenu.

Les créances de leasing sont considérés comme des actifs d'exploitation et par conséquent présentées parmi les actifs courants.

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

20

Suite 1 Note N°2

Par ailleurs, et en cas d'impayés entraînant par conséquent la classification du client en tant que client douteux selon la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie, les créances de leasing font l'objet d'une provision pour dépréciation et ce, sur le montant de l'encours financier à la date de classification.

3. Couverture des risques

3.1 Couverture des risques par les provisions individuelles :

La couverture des risques de crédits est assurée par la constitution de provisions pour dépréciation des comptes clients, compte tenu des risques inhérents à chaque client. Ces provisions sont estimées par référence aux dispositions des circulaires n°91-24 et 99-04 de la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Les provisions résultant de l'application des circulaires précitées sont déterminées en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients (garantie réelle) et de la valeur du bien en leasing (garantie matérielle).

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

Le risque brut correspond à l'engagement du client (encours + impayés « créance ») ajusté par les agios et intérêts réservés. La créance sur les clients est composée du principal, des agios (la marge sur les loyers), des intérêts de retard et des autres facturations « Notes de débit » (frais de déplacement, frais de rejet, remboursement de frais, etc.).

Le taux de provision est déterminé selon la classe de risque du client, et la classification est faite à la fois selon l'âge de la créance et selon la situation du client (exp. contentieux : jugement en exécution ou recours sur le fond).

Classification	Taux provision
- Classe 0 : actif courant (A) : âge < 30j	: 0%
- Classe 1 : actif nécessitant un suivi particulier (B1) : 31<âge<90j	: 0%
- Classe 2 : actif incertain (B2) : 91<âge<180j	: 20%
- Classe 3 : actif préoccupant (B3) : 181<âge<360j	: 50%
- Classe 4 : actif compromis (B4) : âges > 360j ou en contentieux	: 100%

Les taux correspondent aux minimums de provisions à appliquer prévus par la BCT.

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

21

Suite 2 Note N°2

La dotation nette de la période est déterminée sur la base d'une classification exhaustive des engagements arrêtés à la date de clôture de l'exercice. Elle est ensuite répartie entre les créances de leasing (encours) et les créances clients (impayés).

Au 31/12/2011, l'ATL a abandonné les deux critères de classifications suivants qui ont été adoptés lors des exercices antérieurs pour améliorer la couverture des engagements classés.

i) Garantie matérielle :

L'ATL a pris en compte la valeur intrinsèque du matériel calculée selon les normes réglementaires pour les classes 2 et 3 ainsi que la valeur d'expertise du matériel récupéré et la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou épave pour les classes 2, 3 et 4, et ce sans que cela ne se traduit par des reprises de provisions antérieures.

ii) Classe supérieure selon l'engagement

Il s'agit de la non-prise en compte du critère qui consiste à porter dans la classe supérieure tout client dont les impayés représentent plus de 10% de l'engagement.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées, et en application de la circulaire de la BCT n°2011-04 du 12/04/2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11/01/2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3.2 Couverture des risques par les provisions collectives:

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11/01/2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, l'ATL a procédé à la couverture des risques latents sur les engagements courants en adoptant la méthode d'évaluation suivante :

a) Définition des groupes homogènes :

Les groupes sont définis par **secteur** d'activité **et** par nature d'**équipement** comme suit :

Equipement/Secteur	Agriculture	BTP	Commerce	Industrie	Location de voiture	Médical	Services	Tourisme	Transport	Total
Engins										
Immobilier										
Matériel Médical										
Matériel Spécifique										
Matériel Standard										
Utilitaires										
Voitures de tourisme										
Total										

b) Probabilité de défaut :

La probabilité de défaut est déterminée par groupe de créances sur la base d'évènements de défaut. L'évènement de défaut correspond à tout **incident de paiement** (retour impayé), un **rééchelonnement** ou une **perte** enregistrée.

L'ATL a retenu la production annuelle (mise en force) des 5 dernières années dont les contrats sont échus. Il s'agit de la période 2004-2008.

Pour chaque groupe de créance, l'ATL détermine le montant des contrats mis en force et la proportion des contrats ayant enregistré des évènements de défaut jusqu'au 31/12/2011. La probabilité de défaut par groupe est estimée comme suit :

$$\frac{\text{Somme des financements des contrats ayant enregistré des évènements de défaut}}{\text{Somme des financements de tous les contrats mis en force}}$$

c) Taux de perte en cas de défaut :

Les pertes sont définies comme suit :

- Les radiations effectuées depuis 2004
- Les pertes constatées dans le compte d'exploitation depuis 2004
- Les radiations ou pertes prévisibles ont été déterminées sur la base de créances figurant dans la classe 4 au 31/12/2011 et estimées en fonction de l'expérience de la direction et de sa connaissance des engagements concernés.

Le taux de perte par groupe est estimé comme suit :

$$\frac{\text{somme des pertes enregistrées}}{\text{Somme des financements des contrats ayant enregistré des évènements de défaut}}$$

d) Répartition de l'engagement courant de 2011 :

L'engagement courant de 2011 est réparti, en plus de la présentation par groupe, en deux familles :

- Les engagements courants ayant enregistré des évènements de défaut
- Les engagements courants n'ayant pas enregistré des évènements de défaut

Cette répartition est faite dans l'objectif de mettre en relief l'effet de la conjoncture exceptionnelle enregistrée en 2011.

e) Provision collective de 2011 :

La provision collective est déterminée, par type d'engagement courant et par groupe de créances comme suit :

- Pour les engagements courants n'ayant pas enregistré des événements de défaut :
Provision collective = Engagement x Probabilité de défaut x taux de perte en cas de défaut
- Pour les engagements courants ayant enregistré des événements de défaut :
Provision collective = Engagement x taux de perte en cas de défaut

La provision collective totale est la somme des provisions des deux types d'engagement.

4. Comptabilisation des revenus

Les loyers (Capital et produits financiers) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

En application de la norme comptable Tunisienne NCT 41, relative aux contrats de location, les produits financiers (revenus net de leasing) des nouveaux contrats sont portés parmi les revenus, les remboursements du capital sont imputés directement aux comptes de créances de leasing. Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées en pro forma à des fins de comparabilité.

Les pré-loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent aussi aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Par ailleurs, les intérêts (agios et intérêts de retards) inclus dans les loyers courus, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, en conformité avec les circulaires de la BCT.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

5. Titres de participation

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition tous frais et charges exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'ATL).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte.

Au 31/12/2011, l'ATL a procédé à l'évaluation des participations assimilées à des crédits participatifs conformément aux dispositions des circulaires n°91-24 et 99-04 de la Banque Centrale de Tunisie (BCT). La dépréciation étant égale au taux de provision selon l'âge de l'impayé appliqué à la dépréciation du titre.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

6. Charges reportées

En règle générale, les charges engagées par l'ATL au cours d'un exercice sont en totalité imputées à cet exercice.

Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « Autres actifs non courants », puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

Ainsi, les charges financières différées (commission d'émission d'emprunts) sont résorbées sur la période de remboursement de l'emprunt.

7. Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change, pertes ou profits, sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

8. Présentation des états financiers

La société a procédé en 2009 à un changement de présentation de certains éléments de ses états financiers pour une meilleure harmonisation aux prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

9. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les évènements survenus après la clôture de l'exercice ont été pris en compte pour l'évaluation des actifs détenus par la société au 31/12/2011, et ce conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

NOTE N°3 : FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les faits marquants de l'exercice se résument comme suit :

1. Une régression des Mises en Force de 26 % et ce en passant de 226,8 MDT à 167,3 MDT.
2. Une diminution des revenus nets de leasing de 4,5% en passant de 17665 KDT en 2010 à 16877 KDT en 2011 et ce, malgré une augmentation des produits d'exploitation de 3,9%. Une diminution qui est expliquée par l'évolution des charges financières de 14,4%.
3. Un bénéfice net de 3462 KDT en 2011, contre 7528 KDT en 2010, enregistrant ainsi une régression de 54%.

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

26

NOTE N°4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Banques	16 989 600	14 838 739
Caisses	14 967	18 197
TOTAL EN DT	17 004 567	14 856 935

*Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011**Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011*

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

27

NOTE N°5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Créances de leasing nettes :	329 616 310	325 446 714
- Valeur brute	337 282 561	332 276 520
- Provisions pour dépréciation	-7 666 251	-6 829 806
Clients et comptes rattachés nets :	4 527 256	4 421 023
- Valeur brute	17 859 681	13 097 360
- Provisions, agios et intérêts réservés	-11 761 411	-7 026 323
- Intérêt échus différés	-1 571 014	-1 650 014
TOTAL EN DT	334 143 566	329 867 736

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)

28

NOTE N°5-1 : CREANCES DE LEASING

(en DT)

	Financement	Capital	Encours
Soldes au 31 Décembre 2010	742 388 498	410 111 978	332 276 520
Capital amorti des anciens contrats	-	106 266 447	-106 266 447
Ajouts de la période :	166 558 636	33 973 412	132 585 224
- Nouveaux contrats	155 771 119	32 376 437	123 394 682
- Relocations nouveaux contrats	10 787 517	1 596 975	9 190 542
Retraits de la période :	-109 138 557	-87 825 822	-21 312 735
- Cessions à la valeur résiduelle	-62 724 498	-62 677 093	-47 405
- Cessions anticipées	-22 465 300	-14 674 073	-7 791 227
- Cessions anticipées nouveaux contrats	-680 586	-109 887	-570 699
- Transfert s(cessions)	-4 598 281	-2 500 296	-2 097 985
- Radiations	-1 956 579	-1 748 021	-208 558
- Relocations	-16 713 313	-6 116 452	-10 596 861
Soldes au 31 décembre 2011	799 808 577	462 526 016	337 282 561

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)****29****NOTE N°5-2 : REPARTITION DE L'ENCOURS PAR MATURITE**

Maturité	Montant
Inferieur à un an	126 180 708
> 1 an & < 5 ans	204 659 346
Superieur à 5 ans	6 442 507
<i>Total en DT</i>	337 282 561

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

30

NOTE N°5-3 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Valeur brute :	17 859 681	13 097 360
- Créances ordinaires	16 298 335	9 799 723
- Créances - assurance matériel en leasing	149 287	900 538
- Clients - factures à établir	150 165	483 927
- Chèques à l'encaissement	1 261 894	1 913 172
Provisions, agios et intérêts réservés :	-11 761 411	-7 026 323
- Provisions pour dépréciation	-10 195 986	-5 962 329
- Agios et intérêts réservés	-1 565 425	-1 063 994
Intérêt échus différés	-1 571 014	-1 650 014
TOTAL EN DT	4 527 256	4 421 023

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)****31****NOTE N°6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Titres de participation :	17 051 213	14 179 315
- Montant brut	18 270 250	15 093 050
- Moins : provisions	-1 219 037	-913 735
TOTAL EN DT	17 051 213	14 179 315

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

32

NOTE N°6-1 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Suite)

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :			4 309 811	-346 508	3 963 303
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	10	166 054	-26 562	139 492
- SARI	9 900	100	1 143 757	-178 659	965 098
- PHENICIA SEED FUND	-	-	500 000	-55 093	444 907
- SENED SICAR	-	-	50 000	-50 000	0
- UNIFACTOR	340 000	5	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST	-	-	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIER DE CARTHAGE	-	-	450 000	-36 194	413 806
CONVENTIONS DE PORTAGE :			467 244	-217 244	250 000
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	151 800	-151 800	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	65 444	-65 444	0
- SOCIETE L'IMMOBILIER DE CARTHAGE	-	-	250 000	-	250 000
FONDS DONNES EN GESTION POUR COMPTE :			13 493 195	-655 285	12 837 910
- SICAR INVEST	-	-	50 000	-	50 000
- SICAR INVEST	-	-	418 880	-	418 880
- ATD SICAR	-	-	154 315	-	154 315
- ATD SICAR	-	-	1 420 000	-	1 420 000
- ATD SICAR	-	-	1 400 000	-103 978	1 296 022
- ATD SICAR	-	-	2 500 000	-311 306	2 188 694
- ATD SICAR	-	-	4 100 000	-240 000	3 860 000
- ATD SICAR	-	-	3 450 000	-	3 450 000
TOTAL EN DT			18 270 250	-1 219 037	17 051 213

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)

33

NOTE N°7 : IMMOBILISATIONS PROPRES CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Immobilisations brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2010	Entrées 2011	Sorties 2011	Soldes au 31/12/2011	Soldes au 31/12/2010	Entrées 2011	Sorties 2011	Soldes au 31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010
Logiciels informatiques	206 160	53 445	0	259 605	151 325	38 454	0	189 779	69 827	54 835
Total des immobilisations incorporelles	206 160	53 445	0	259 605	151 325	38 454	0	189 779	69 827	54 835
Terrains	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250	14 250
Constuctions	4 207 182	2 089	0	4 209 271	672 587	92 363	0	764 950	3 444 321	3 534 595
Matériel de transport	954 972	84 380	-39 735	999 616	345 572	195 901	-39 735	501 738	497 878	609 399
Autre matériel d'exploitation	4 000	-	-441	3 559	3 607	150	-198	3 559	0	393
Matériel informatique	404 552	98 444	-5 457	497 539	244 171	88 534	-1 780	330 925	166 613	160 381
Equipements de bureaux	397 879	8 726	-2 619	403 986	297 656	25 567	-2 251	320 973	83 013	100 223
Installations générales, agencements et aménagement divers	646 516	47 825	-9 271	685 070	354 258	52 389	-5 965	400 682	284 389	292 258
Immobilisations corporelles encours	3 000	0	0	3 000	-	0	-	-	3 000	3 000
Total des immobilisations corporelles	6 632 350	241 464	-57 523	6 816 292	1 917 852	454 905	-49 930	2 322 827	4 493 465	4 714 499
Total des immobilisations corporelles et incorporelles en DT	6 838 510	294 909	-57 523	7 075 897	2 069 176	493 359	-49 930	2 512 605	4 563 291	4 769 333

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

34

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Instrument de couverture contre le risque de change	4 031 090	5 119 424
Intérêts courus :	32 813	90 805
- Montant brut	124 157	182 150
- Moins : provisions	-91 344	-91 344
Prêts au personnel :	462 882	362 785
- Montant brut	462 882	362 785
- Moins : provisions	0	0
Dépôts et cautionnements	37 898	144 362
Charges à répartir	694 565	1 068 269
Etat (actif) :	5 104 891	11 620 968
- Acomptes provisionnels	2 060 793	1 716 485
- Report de TVA	3 019 832	9 874 103
- Retenues à la source	36 187	42 290
- Moins : provisions	-11 921	-11 910
Personnel et comptes rattachés :	112 585	122 582
- Prêts à moins d'un an	112 469	122 582
- Avances et acomptes	4 542	4 426
- Moins : provisions	-4 426	-4 426
Autres débiteurs :	1 827 234	1 982 581
- Avance aux fournisseurs	1 827 234	1 982 456
- Avance à Unifactor	0	0
- Moins : provisions	0	0
- Autres débiteurs divers	131 363	64 821
- Moins : provisions	-131 363	-64 696
Comptes de régularisation actif :	644 526	378 901
- Produits à recevoir	623 955	361 092
- Charges constatées d'avance	20 571	17 809
TOTAL EN DT	12 948 484	20 890 676

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

35

NOTE N°9 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Concours bancaires	0	0
TOTAL EN DT	0	0

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)****36****NOTE N°10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Avances et acomptes reçus des clients	3 045 078	3 462 386
Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	0	100 000
TOTAL EN DT	3 045 078	3 562 386

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)

37

NOTE N°11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

	MONTANTS AU 31 DECEMBRE 2011					MONTANTS AU 31 DECEMBRE 2010				
	Emprunts courants			Emprunts non courants	Total Général	Emprunts courants			Emprunts non courants	Total Général
	Principal	Intérêts courus	Total			Principal	Intérêts courus	Total		
Emprunts obligataires	49 000 000	3 389 687	52 389 687	154 810 000	207 199 687	45 000 000	4 732 502	49 732 502	196 000 000	245 732 502
Emprunts auprès d'établissements financiers étrangers (crédits directs) :	8 166 312	136 331	8 302 643	14 958 265	23 260 908	8 208 701	192 814	8 401 514	22 931 305	31 332 820
- Crédit direct-BEI	8 166 312	136 331	8 302 643	14 958 265	23 260 908	7 772 304	184 386	7 956 690	22 931 305	30 887 995
- Crédit rétrocédé par l'Etat- EXIMBANK	0	0	0	0	0	354 746	6 725	361 471	0	361 471
- Crédit rétrocédé par l'Etat- BIRD	0	0	0	0	0	81 651	1 703	83 353	0	83 353
Emprunts auprès d'établissements financiers tunisiens :	59 000 000	446 748	59 446 748	14 500 000	73 946 748	20 000 000	205 436	20 205 436	0	20 205 436
- CITI BANK	20 000 000	91 967	20 091 967	0	20 091 967	5 000 000	85 500	5 085 500	0	5 085 500
- Certificat de leasing	35 000 000	280 111	35 280 111	0	35 280 111	15 000 000	119 936	15 119 936	0	15 119 936
- ATB ET BNA	4 000 000	74 670	4 074 670	14 500 000	18 574 670	0	0	0	0	0
- ATTJARI BANK	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des emprunts bancaires	67 166 312	583 078	67 749 390	29 458 265	97 207 656	28 208 701	398 250	28 606 951	22 931 305	51 538 256
Commission Tunis Re	0	83 531	83 531	0	83 531	0	113 430	113 430	-	113 430
Billets de trésorerie	5 000 000	-11 957	4 988 043	0	4 988 043	0	0	0	-	0
Total en DT	121 166 312	4 044 340	125 210 652	184 268 265	309 478 917	73 208 701	5 244 183	78 452 883	218 931 305	297 384 189

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

38

NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Fournisseurs et comptes rattachés	20 075 742	28 974 226
Autres passifs	4 121 345	5 714 876
TOTAL EN DT	24 197 087	34 689 102

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

39

NOTE N°12-1: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Fournisseurs de leasing :	19 355 032	28 585 039
- Fournisseurs ordinaires	6 351 073	6 308 663
- Fournisseurs effets à payer	13 003 959	22 276 376
Autres fournisseurs :	720 710	389 187
- BIAT Assurance	3 933	8 604
- Assurance SALIM	134 696	-171 135
- Assurance LLOYD	6 079	0
- Autres Assurances	365 310	319814
- Divers fournisseurs	210 692	231 904
TOTAL EN DT	20 075 742	28 974 226

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

40

NOTE N°12-2 : AUTRES PASSIFS

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Etat impôts et taxes :	1 643 158	2 867 570
- Impôt sur les sociétés	1 304 618	2 320 838
- Autres impôts et taxes	338 540	546 732
Personnel :	609 904	819 321
- Bonus et primes de bilan à payer	512 373	741 063
- Congés à payer	97 531	78 258
Créditeurs divers	23 008	235 603
Autres charges à payer	518 343	476 690
Organismes de sécurité sociale	147 312	125 470
Compte d'attente passif	8 004	8 004
Provisions pour risques et charges :	1 171 616	1 182 218
- Provision pour risque fiscal et social	1 171 616	1 171 616
- Provision affaires en contentieux	-	10 602
TOTAL EN DT	4 121 345	5 714 876

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

41

NOTE N°13 : TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2010	17 000 000	1 651 538	22 521 551	227 474	7 527 758	48 928 321
Affectation du résultat de l'exercice 2010	-	48 462	4 175 555	-96 259	-4 127 758	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010	-	-	-	-	-3 400 000	-3 400 000
Bénéfice de l'exercice 2011	-	-	-	-	3 461 719	3 461 719
Soldes au 31 décembre 2011	17 000 000	1 700 000	26 697 106	131 215	3 461 719	48 990 040

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)****42****NOTE N°13-1 : RESULTAT PAR ACTION****(Montants exprimés en dinars)**

Bénéfice au 31 décembre 2010	3 594 358
Bénéfice au 31 décembre 2011	3 461 719
Nombre d'actions 31 décembre 2011	17 000 000
Bénéfice par action 2010	0,211
Bénéfice par action 2011	0,204

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

43

NOTE N°14 : PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Revenus de leasing :	32 606 580	30 628 411
- Revenus nets de leasing	31 464 565	29 797 204
- Produits sur cession des immobilisations en leasing	675 778	375 085
- Frais de dossiers	280 109	335 160
- Frais de rejet	186 128	120 962
Intérêts de retard et autres produits d'exploitation :	799 830	827 644
- Intérêts de retard	549 652	508 633
- Produits accessoires	114 241	110 086
- Autres produits d'exploitation	135 937	208 925
Régularisations des revenus :	-654 617	-34 306
- Variation des produits réservés	-647 789	-47 582
- Variation des intérêts de retard réservés	-6 828	13 276
Produits des placements :	346 102	426 474
- Intérêts de portage	19 140	42 067
- Revenus des certificats de depot	-	-
- Revenus des pensions a terme	-	-
- Dividendes	14 000	45 697
- Revenus des fonds gérés	301 712	323 550
- Revenus des placements gérés (COTIF)	0	-4 422
- Jetons de présence	11 250	19 583
TOTAL EN DT	33 097 894	31 848 224

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

44

NOTE N°15 : CHARGES FINANCIERES NETTES

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Intérêts sur emprunts obligataires	12 117 191	10 325 342
Intérêts sur crédits bancaires	2 767 811	2 593 380
Intérêts intercalaires	4 001	205 377
Intérêts sur billets de trésorerie	126 643	90 857
Intérêts sur certificats de leasing	1 275 266	1 026 420
Commissions et frais sur émission d'emprunts	35 000	0
Pénalités de retards (redressement fiscal)		
Intérêts sur comptes courants	-106 190	-61 500
Autres charges financières	1 421	3 098
TOTAL EN DT	16 221 143	14 182 974

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)****45****NOTE N°16 : CHARGES DU PERSONNEL**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Salaires et compléments de salaires	1 825 401	1 551 966
Bonus et prime de bilan	141 987	563 045
Charges sociales	418 790	398 546
Autres charges du personnel	712 269	431 247
TOTAL EN DT	3 098 447	2 944 805

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)****46****NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Honoraires et autres rémunérations	501 503	524 564
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	251 396	300 095
Impôts et taxes	346 101	323 941
Publicité, publications et relations publiques	73 449	124 263
Frais postaux et de télécommunication	177 649	171 020
Services bancaires et assimilés	433 187	406 972
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	76 856	80 203
Cotisations APB	16 411	9 462
Loyers et charges locatives	28 020	23 848
Frais de gestion des valeurs mobilières	54 183	53 404
Autres charges d'exploitation	119 846	202 195
TOTAL EN DT	2 078 601	2 219 967

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)****47****NOTE N°18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	38 454	31 636
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	454 905	385 457
Dotations aux résorptions des charges à répartir	376 704	302 387
TOTAL EN DT	870 063	719 480

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

48

**NOTE N°19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT
DES CREANCES RADIEES**

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	10 950 033	5 938 764
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-4 638 894	-4 048 518
Résultat de la radiation des créances :	-1601	0
- Pertes sur créances radiées	1 275 583	2 100 944
- Reprise des provisions sur créances radiées	-1 277 184	-1 859 374
- Reprise des agios réservés sur créances radiées	0	-240 869
- Reprise des intérêts réservés sur créances radiées	0	-701
Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs courants	-40 736	-621 620
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	1 034 867
TOTAL EN DT	6 268 802	2 303 493

ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)

49

NOTE N°20 : TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Revenus de leasing	32 606 580	30 628 411
Revenus nets de leasing	32 606 580	30 628 411
Intérêts de retard et autres produits d'exploitations	799 830	827 645
Variation des produits réservés	-647 789	-47 582
Variation des intérêts de retard réservés	-6 828	13 276
Produits des placements	346 102	426 474
Charges financières nettes	-16 221 143	-14 182 974
MARGE COMMERCIALE (PNB)	16 876 752	17 665 250
Charges de personnel	-3 098 447	-2 944 805
Autres charges d'exploitation	-2 078 601	-2 219 967
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 699 704	12 500 478
Autres gains ordinaires	527 670	326 105
Dotations aux amortissements sur immobilisations propres	-870 063	-719 480
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle et résultat de radiation des créances	-6 268 802	-2 303 493
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-305 302	90 110
Autres pertes ordinaires	-16 870	-45 124
Impôt sur les sociétés	-1 304 618	-2 320 838
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 461 719	7 527 758

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

50

NOTE N°21 : ENCAISSEMENTS AUTRES QUE LEASING

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Divers encaissements	335 734	378 318
Total en DT	335 734	378 318

NOTE N°22 : DECAISSEMENTS AUTRES QUE LEASING

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Frais et commissions bancaires sur encaissement ou retour	330 468	167 616
Frais et commissions divers sur emprunts obligataires		173 664
Divers décaissements	4 421 084	3 389 428
Enregistrement	1 469	0
Total en DT	4 753 021	3 730 708

NOTE N°23 : DECAISSEMENT PERSONNEL

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Crédits	213 956	157 714
Salaires	1 624 222	1 316 917
Total en DT	1 838 178	1 474 632

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

51

NOTE N°24 : INTERETS PAYES

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Agios débiteurs	35 507	33 121
Intérêts sur Billets de Trésorerie	1 225 972	1 102 483
Intérêts sur crédit BEI	1 703 483	2 025 352
Intérêts sur crédits MT	1 052 664	419 214
Intérêts sur emprunts obligataires	13 464 008	9 713 523
Intérêts sur crédit EXIM	8 744	25 382
Intérêts sur crédit BIRD	2 078	6 063
Total en DT	17 492 456	13 325 137

NOTE N°25 : INTERETS PERCUS

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Agios créditeurs	134 605	60 195
Intérêts sur Placement	383 102	83 547
Intérêts sur portage	23 000	156 976
Autres intérêts	0	14 297
Total en DT	540 707	315 015

NOTE N°26 : IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Acomptes provisionnels	1 770 423	1 688 116
Déclaration IS	830 927	573 020
Déclarations CNSS	621 466	622 447
Déclarations mensuelles d'impôt	3 593 249	4 363 029
Restitution 35% du crédit de TVA	-	0
Autres		1 987
Total en DT	6 816 065	7 248 598

**ARAB TUNISIAN LEASE
(ATL)**

52

NOTE N°27 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMO PROPRES

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Construction	2 089	9 516
Logiciels	58 069	24 462
Agencements, Aménagements et installations	37 448	83 419
Matériel informatique	102 292	57 877
Matériel de transport	26 083	258 760
Matériel et mobilier de bureau	9 343	52 367
Total en DT	235 324	486 401

NOTE N°28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Encaissement billet de trésorerie	10 000 000	15 000 000
Encaissement certificat de leasing	95 000 000	89 000 000
Encaissement crédit BEI	-	0
Encaissement crédit MT	90 000 000	45 000 000
Encaissement emprunts obligataires	7 810 000	111 500 000
Total en DT	202 810 000	260 500 000

NOTE N°29 : REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Remboursement billets de trésorerie	0	15 000 000
Remboursement certificat de leasing	75 000 000	89 000 000
Remboursement crédit BIRD	81 651	167 033
Remboursement crédit BEI	4 274 414	6 366 836
Remboursement crédit MT	63 722 649	45 000 000
Remboursement emprunts obligataires	45 000 000	33 000 000
Remboursement crédit EXIM	354 746	725 635
Total en DT	188 433 460	189 259 504

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

**CLASSEMENT DES ACTIFS DE LA SOCIETE ARAB TUNISIAN LEASE
EN FONCTION DES RISQUES ENCOURUS ET CALCUL DU RATIO DE
COUVERTURE DE CES RISQUES AU 31 DECEMBRE 2011**

**ARAB TUNISIAN LEASE : CLASSEMENT DES ACTIFS
EN FONCTION DES RISQUES ENCOURUS**

Rubrique	Engagements	Ajuste ^{ments}	Quotité	Risques encourus
Liquidités et équivalents de liquidités	17 004 567	0	20%	3 397 920
Caisse	14 967		0%	0
Placements auprès des banques tunisiennes	16 989 600		20%	3 397 920
Créances sur la clientèle	334 143 566	-2 774 849	97%	322 582 996
Créances de Leasing nettes	329 616 335	0	97%	320 854 163
Encours immobilier	15 884 766		50%	7 942 383
Encours mobilier	308 948 560		100%	308 948 560
Immobilisations en cours (immobilier)	1 992 002		50%	996 001
Immobilisations en cours (mobilier)	10 457 259		100%	10 457 259
Provisions sur encours immobilier	-352 423		50%	-176 212
Provisions sur encours mobilier	-7 313 828		100%	-7 313 828
Clients et comptes rattachés nets	4 527 231	-2 774 849	38%	1 728 833
Impayés (immobilier)	584 988	-29 196	50%	277 896
Impayés (mobilier)	15 713 323	-2 745 653	100%	12 967 671
Avances sur assurance immobilier	690		50%	345
Avances sur assurance mobilier	148 596		100%	148 596
Couverture sur impayés (immobilier)	-482 830		50%	-241 415
Couverture sur impayés (mobilier)	-11 278 581		100%	-11 278 581
Valeurs à l'encaissement (immobilier)	31 174		50%	15 587
Valeurs à l'encaissement (mobilier)	1 230 247		100%	1 230 247
Produits constatés d'avance (immobilier)	-68 994		50%	-34 497
Produits constatés d'avance (mobilier)	-1 502 020		100%	-1 502 020
Produits à recevoir (mobilier)	138 898		100%	138 898
Produits à recevoir (immobilier)	11 267		50%	5 634
Autres créances	473		100%	473
Provision sur autres créances	0		100%	0
Immobilisations financières nettes	17 051 213	0	100%	17 051 213
Portefeuille de participations	4 777 056		100%	4 777 056
Provisions/ Portefeuille de participations	-563 753		100%	-563 753
Fonds donnés en gestion pour compte	13 493 194		100%	13 493 194
Provisions/Fonds donnés en gestion pour compte	-655 284		100%	-655 284
Immobilisations utilisés par la société nettes	4 490 465	0	100%	4 490 465
Immobilisations incorporelles nettes	72 826	0	100%	72 826
Autres actifs nets	12 948 484	0	24%	3 117 937
Opérations avec l'Etat	5 104 892		0%	0
Débiteurs divers	2 720 133		100%	2 720 133
Provisions sur débiteurs divers	-135 789		100%	-135 789
Instrument de couverture contre le risque de change	4 031 090		0%	0
Intérêts courus	32 813		100%	32 813
Autres Immobilisations financières	500 780		100%	500 780
Provisions sur autres immobilisations financières	0		100%	0
Charges à répartir	694 565	0	0%	0
TOTAL ACTIFS	385 711 121	-2 774 849	91%	350 713 357
Contrats signés non mis en force (immobilier)	3 732 693		50%	1 866 346
Contrats signés non mis en force (mobilier)	25 572 279		100%	25 572 279
Autres engagements hors bilan	0		50%	0
ENGAGEMENTS HORS BILAN	29 304 972	0	94%	27 438 626
TOTAL GENERAL	415 016 093	-2 774 849	91.12%	378 151 982

**ARAB TUNISIAN LEASE : RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES
AU 31 DECEMBRE 2011**

FONDS PROPRES	
Capital	17 000 000
Réserves	28 397 106
Report à nouveau (CR)	63 874
Effets Modifications Comptables	67 341
Résultats non distribués de l'exercice	3 461 719
Rachat d'actions propres	0
Non valeurs nettes de résorptions	-694 565
Dividendes à distribuer	-3 400 000
TOTAL FONDS PROPRES NETS DE BASE	44 895 475

FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	
<i>I-Fonds propres complémentaires de premier niveau</i>	
Titres et emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de l'article 5 de la circulaire BCT 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999	-
<i>II- Fonds propres complémentaires de deuxième niveau</i>	
Titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions fixées au point 6 de l'article 5 de la circulaire BCT 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999	15 000 000
TOTAL FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	15 000 000

TOTAL RISQUES ENCOURUS PONDERES	378 151 982
--	--------------------

TOTAL FONDS PROPRES	59 895 475
----------------------------	-------------------

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	15.84%
--	---------------

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2011**

Tunis, le 30 mai 2012

À MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 48.990 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.462 KDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de l'Arab Tunisian Lease (ATL). Le rapport d'évaluation correspondant a été remis sous forme définitive à la Direction en date du 2 mai 2012. Il fait partie intégrante du présent rapport.

Justification de l'opinion

Nos travaux ont été limités par :

- L'absence d'un contrôle par observation physique des actifs donnés en location, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises ;
- L'indisponibilité de rating et/ou d'informations actualisées sur la situation financière des relations de l'Arab Tunisian Lease (ATL), dont les engagements auprès du secteur se situent au delà des seuils fixés par l'article 2 de la circulaire BCT n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Opinion

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion* », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Tunisian Lease (ATL) au 31 décembre 2011, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. L'Arab Tunisian Lease (ATL) a fait l'objet, en 2010, d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2006 à 2009, et ce au titre de l'impôt sur les sociétés, de la retenue à la source, de la taxe de formation professionnelle, du fonds de promotion du logement pour les salariés et de la taxe sur la valeur ajoutée. Ledit contrôle a donné lieu à une notification de redressement à l'ATL qui a fourni, dans le délai réglementaire, une réponse écrite à l'administration fiscale appuyée des pièces justificatives nécessaires. L'arrêté de taxation d'office n'étant pas parvenue à l'ATL jusqu'à la date d'établissement de ce rapport, notre opinion ne comporte pas de réserve concernant la provision pour risque fiscal constituée à ce titre.
2. Les paragraphes 3.1 et 3.2 de la Note 2 des états financiers précisent que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier

2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des dites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue des changements de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthodes comptables ont eu pour effet de ramener les créances douteuses de 58.237 KDT à 28.709 KDT et d'augmenter les dotations aux provisions en couverture des risques sur la clientèle de 2.828 KDT.

Par ailleurs, le paragraphe 3.1 de la Note N°2 des états financiers précise que, contrairement aux exercices antérieurs, l'ATL a pris en compte la valeur intrinsèque du matériel pour les engagements classés 2 et 3 sans que cela ne se traduise par des reprises de provisions antérieurement constituées, ainsi que la valeur d'expertise du matériel récupéré des clients et les indemnités obtenues des compagnies d'assurance au titre des sinistres survenus, pour les engagements classés 2, 3 et 4. Elle a, en outre, abandonné l'ancien critère qui consiste à porter dans la classe supérieure tout client dont les impayés représentent plus de 10% de l'engagement.

Ces changements de méthodes d'évaluation des engagements de la clientèle, décrits au paragraphe précédent, ont eu pour effet cumulé d'impacter les provisions requises et les agios réservés respectivement de 7.665 KDT et 195 KDT.

Enfin, il y a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.
 2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.
 3. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.
-

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de l'ATL et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2011-04 et 2012-02.

Les risques liés aux engagements de la clientèle et aux participations et devant donner lieu à une couverture par des provisions pour dépréciation portent sur 19.991 KDT au 31 décembre 2011, dont 564 KDT au titre des participations. En couverture des mêmes risques, l'ATL a constitué des provisions individuelles pour 15.598 KDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations ainsi que des provisions collectives pour 2.828 KDT et a réservé des agios pour 1.565 KDT.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par l'ATL couvrent, au 31 décembre 2011, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

5. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de l'ATL (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la BCT précitées.

Les actifs pondérés de l'ATL portent, au 31 décembre 2011, sur 378.152 KDT dont 27.439 KDT au titre des engagements hors bilan, et représentent 91,12% du total du bilan et des éléments hors bilan, diminués des avances de la clientèle ainsi que des provisions constituées et des agios réservés à cette date. Les fonds propres de l'ATL déterminés conformément aux prescriptions de la circulaire BCT n°91-24 totalisent 59.895 KDT et représentent environ 15,84% du total des actifs pondérés.

6. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la BCT précitées, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 81,27% des engagements de la clientèle et des participations. Notre étude a couvert 2.594 cas portant sur 315.047 KDT par rapport à un total de 387.658 KDT.

La répartition par classe desdits engagements se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)
123.163 KDT	235.787 KDT	9.089 KDT	2.696 KDT	16.924 KDT

7. Par référence aux circulaires de la BCT précitées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de deux relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de cinq fois les fonds propres de l'ATL. Nous avons constaté, également, qu'aucune relation ne présente des engagements pondérés dépassant le seuil de 15% des fonds propres. Nous avons relevé, enfin, qu'aucun groupe ne présente un engagement pondéré supérieur à 25% de ces mêmes fonds.

En application des termes des mêmes circulaires de la BCT, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Ahmed Mansour & Associés
Ahmed MANSOUR
Managing Partner

P/ Générale d'Expertise et de Management
Abderrazak GABSI
Managing Partner

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011**

Tunis, le 30 mai 2012

À MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

1. L'ATL a conclu une convention de collaboration commerciale avec l'ATB portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force.

La charge supportée par l'ATL au titre de la commercialisation de ses produits par l'ATB s'est élevée en 2011 à 5.175 DT hors taxes.

2. L'ATL a confié à la BNA-Capitaux la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie, la BNA-Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 2.500 DT hors taxes.

Obligations et engagements de l'ATL envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net de 6.500 DT avec une évolution annuelle de 7%, d'une indemnité de carburant mensuelle nette de 600 DT, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
-

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net de 4.500 DT avec une évolution annuelle de 7%, d'une indemnité de carburant mensuelle nette de 400 DT, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance de départ à la retraite pour couvrir l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois de salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2011 à 15.000 DT (brut) par administrateur. La charge supportée par l'ATL, à ce titre, s'élève à 180.000 DT.
- La rémunération des administrateurs, membres du comité exécutif de crédit et du comité permanent d'audit, a été fixée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2011 à 10.000 DT (brut) par membre. La charge supportée par l'ATL, à ce titre, s'élève à 60.000 DT.

2. Les obligations et engagements de l'ATL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	217.607	90.219	195.045	59.879	240.000	240.000
Avantages postérieurs à l'emploi	38.024	-	11.125	-	-	-
TOTAL	255.631	90.219	206.170	59.879	240.000	240.000

(*) La prime de bilan a été provisionnée sur la base de 60% du montant servi en 2011 au titre de 2010.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Ahmed Mansour & Associés
Ahmed MANSOUR
Managing Partner

P/ Générale d'Expertise et de Management
Abderrazak GABSI
Managing Partner

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché alternatif de la cote de la bourse de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-» et l'ouverture au public de CAPITALlease Seed Fund, FCPR FIDELIUM ESSOR II, FCPR FIDELIUM PERFORMANCE, et de FCPR MAX-ESPOIR, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15. Electrostar		71 396 222
16. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17. El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
23. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
24. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
25. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
26. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 836 570
27. Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
28. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
29. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	42, rue Ibn Charaf -1002 TUNIS-	71 789 733
30. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
31. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
32. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 766 900
33. Société Frigorifique et Brasserie de Tunis "SFBT"		71 189 200
34. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS- Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	71 840 869
35. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"		70 728 728
36. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
37. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
38. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
39. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
40. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
41. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
42. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	70 837 000
43. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 230 400
44. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"		71 713 100
45. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500

46. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
47. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	Avenue Mohamed V – BP 29 , -1073 TUNIS-	71 904 911
48. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
49. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
50. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
51. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
52. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
53. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
54. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
55. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
2. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
3. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
4. SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
5. Amen Project SICAF		71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
11. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
12. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	71 781 500
17. Banque Zitouna		70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
29. Hannibal Lease S.A		71 964 600
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE- Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -		71 950 800
35. Palm Beach Hotels Tunisia "PBHT"	Rue Jean Jacques Rousseau, Immeuble Babel Bloc C,	71 848 966

	5 ^{ème} étage -1073 Montplaisir-	
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Chellouf -8000 Nabeul-	72 285 330
41. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
46. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	71 884 120 74 624 424
53. Société de services des Huileries		
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
59. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
61. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel Palma Djerba, BP 245 -4116 AGHIR MIDOUN/DJERBA-	75 750 830
62. Société Djerba Aghir		
63. Société Dorcas Nutrition		
64. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
65. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
66. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
67. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
68. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"		
69. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE- Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 226 699
70. Société Hôtelière Mouradi Golf		
71. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
72. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
73. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
74. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	71 798 211 73 521 200
75. Société Hôtelière KURIAT Palace		
76. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
77. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
78. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
79. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
80. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
81. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
82. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
83. Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500

84.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
85. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
86.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
87.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
88.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
89.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
90.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
91.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
92.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
93.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
97.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
98.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
99.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
102.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
103. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	32, rue Hédi Karray - Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène 1082 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis

13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	32, rue Hédi Karray - Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène-1082 Tunis
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	32, rue Hédi Karray - Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène-1082 Tunis
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
33	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac -1053 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
39	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis

(1) Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	32, rue Hédi Karray - Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène-1082 Tunis
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghreb- Tour A-1080 tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghreb- Tour A-1080 tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghreb- Tour A-1080 tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghreb- Tour A-1080 tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
53	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS SERENITE 2013	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL -INI-	1, Rue Kamel Attaturk- 1000, Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
77	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
78	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
79	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
80	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
81	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
82	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
83	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
84	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
85	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
86	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
87	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
88	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
89	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
90	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
94	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

95	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
97	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
99	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
101	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
103	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
104	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
105	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
106	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
107	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALLease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	88, avenue Hédi CHAKER – 1002 Tunis
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Mak Crown Rue du Lac Léman Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
16	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	FCPR FIDELIUM ESSOR II	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
18	FCPR FIDELIUM PERFORMANCE	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
19	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.